

Résumé d'évaluation

Evaluation rétrospective du C2D-PSFE: Programme sectoriel forêt-environnement

Pays : **Cameroun**

Secteur : Forêt et environnement

Évaluateur : **Oréade-Brèche**
Date de l'évaluation : **juin 2021**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CCM 1233

Montant : 10,7 millions d'euros

Taux de décaissement : 100%

Signature de la convention de financement : 28 juin 2012

Date d'achèvement : Juin 2021

Durée : 108 mois



Contexte

Le Programme sectoriel forêt environnement (PSFE), lancé en 2004, est le principal instrument de la mise en œuvre de la politique camerounaise en matière de forêt et d'environnement « vert ». Il trouve son originalité dans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la politique forestière et le plan national de gestion de l'environnement. Si une première phase, lancée en 2004, permettait d'abonder un fonds commun, une seconde phase a été lancée en 2012, en mobilisant une approche davantage orientée « projet ».

Intervenants et mode opératoire

Le projet CCM1233, d'un montant total de 10,7 M€ a été financé à travers les fonds du Contrat de désendettement et de développement (C2D).

La maîtrise d'ouvrage était assurée par le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF), avec une convention de partenariat avec le Ministère de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Le bureau d'études AGRECO a été recruté pour mobiliser une assistance technique tout au long du programme.

Le programme a également contribué à un fort déploiement de partenariats, notamment à travers la signature de 60 conventions de collaboration avec différentes entités: ONG, instituts de recherche et de formation, fédérations d'artisans, communes, forêts communales, centres techniques, etc.

Objectifs

La finalité du programme était d'assurer la gestion durable des forêts de production, de la filière de transformation des bois et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ pour une contribution accrue du secteur au développement et à la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques :

- Renforcer les compétences de l'administration forestière en matière de suivi, évaluation et contrôle des aménagements forestiers;
- Favoriser l'émergence d'une capacité nationale en matière de suivi de la dynamique des peuplements forestiers pour une révision des normes et fiches techniques nationales en matière d'aménagement;
- Faciliter le développement d'un observatoire économique des forêts en vue de disposer en permanence d'une capacité d'analyse économique et financière du secteur et d'orienter les grandes dispositions, notamment en matière de compétitivité et de transformation plus poussée;
- Contribuer au suivi de l'évolution des forêts en lien avec la stratégie REDD+ à travers un renforcement de capacités en matière de traitement des données satellitaires, la mise en place d'un système MNV et des projets pilotes permettant de tester des méthodologies au niveau local dans différents contextes.

Appréciation de la performance

Objectif de l'évaluation

L'objectif est d'évaluer comment le Programme a pu contribuer à l'atteinte d'une politique nationale ambitieuse et a pu permettre, à sa mesure, d'initier des démarches innovantes dans le suivi de la stratégie sectorielle. Le domaine d'intervention étant vaste et mobilisant une multitude d'outils, le Programme avait pris le parti d'appuyer les forêts de production, et ne s'est donc pas penché sur les espaces à haute valeur de conservation. Cependant, il a traité les chaînes d'approvisionnement locales et l'optimisation des processus de transformation, l'articulation avec les espaces dédiés à l'agriculture, le renforcement de l'administration, des opérateurs économiques et de la société civile, des instituts de recherche et de formation, etc.

Effets du programme sur les interactions entre les différentes parties prenantes

En étant construit sur une étude de faisabilité très détaillée et privilégiant l'approche du faire-faire, le Programme a permis dès son démarrage de mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour stimuler des interactions positives. Mais les actions étant multiples, et les ressources humaines dédiées au suivi insuffisantes, le suivi opérationnel a souffert d'un manque de régularité qui aurait permis de poursuivre cette dynamique. Cependant, au niveau local, ces interactions ont bien été effectives. Cette analyse met en exergue le besoin de co-construire des initiatives à l'échelle locale, facilitant ainsi la concertation pluri-acteurs, mais surtout de se recentrer vers une démarche territoriale, qui permet une dimension plus transversale.

Effets sur le corpus réglementaire et le déploiement d'un dispositif de suivi

Le travail réalisé sur la révision des normes d'inventaires et d'exploitation a eu un réel impact sur l'évolution de la politique forestière au Cameroun. Par ailleurs, le renforcement des compétences des membres de l'administration forestières est un acquis indéniable du Programme. Par ailleurs, la mise en place de 3 unités dédiées, relatives au suivi du couvert forestier, au suivi faunistique et floristique et à l'aménagement forestier, a été institutionnalisée au sein du MINFOF. Un budget de fonctionnement adapté, porté par le ministère, ainsi que la recherche d'articulations avec les instituts de formation, notamment ceux qui ont bénéficié d'équipements en géomatique, sont à promouvoir pour la pérennisation des acquis du Programme.

Effets sur les synergies entre les deux ministères porteurs

La politique nationale REDD+ a été effectivement adoptée en 2018, et des pilotes au niveau (inter)communal ont permis de déployer un dispositif de suivi, s'intégrant dans une approche d'aménagement territorial. Néanmoins, le partage d'informations entre le MINEPED et le MINFOF reste encore aujourd'hui timide et nécessite une démarche inter-ministérielle renforcée, intégrant également le MINEPAT, en charge de l'aménagement du territoire, voire même le nouveau MINDDEVEL (créé en 2018), en charge de la décentralisation.

Effets sur la mise en œuvre de la politique sectorielle

La politique sectorielle forêt-environnement est aujourd'hui à un tournant, notamment au regard des nouvelles exigences relatives à l'arrêt des exports des grumes, à la prise en compte des enjeux de biodiversité, de la restauration des paysages et terres forestières dégradées, des effets des changements climatiques et de l'intégration des enjeux sociaux et du genre en particulier, visant notamment les populations les plus vulnérables. Le Programme a contribué, dans sa définition, à l'ouverture d'une réflexion plus large: la conservation des forêts ne dépend pas uniquement d'une bonne gestion durable, mais résultera dans l'avenir d'un équilibre complexe entre les différents secteurs économiques, les besoins de développement de l'emploi dans un contexte de forte croissance démographique, et la conservation de la biodiversité.

Conclusions et enseignements

La stratégie de développement du secteur forêt-environnement au Cameroun, précurseur dans la zone Afrique centrale, a permis d'enrichir tout un corpus de textes réglementaires, tout en confrontant leur opérationnalité sur le terrain. Le secteur met aujourd'hui en lumière de nouveaux impératifs à intégrer dans cette stratégie. Aux défis de réponse aux effets des changements climatiques et à la lutte contre la perte de biodiversité, le secteur doit poursuivre sa stratégie d'approvisionnement bois légal, tout en maintenant sa contribution à une croissance économique inclusive et durable.

Les acteurs intervenant dans les secteurs étant multiples et diversifiés, une stratégie de formation différenciée doit être renforcée afin de satisfaire les besoins de chacun d'entre eux, tout en s'intégrant dans un plan de formation plus global, assurant par là même la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, la révision des plans d'aménagement de 2^{ème} génération doit intégrer également une évaluation des plans d'aménagement de 1^{ère} rotation, pour mettre en évidence des enjeux plus transversaux (notamment la prise en compte des enjeux de biodiversité, mais également l'approche-genre) et adapter ainsi les scénarios aux historiques des forêts d'exploitation.

La mise en place des opérations de reboisement doit également pouvoir promouvoir un angle « développement de chaînes de valeur », en privilégiant des reboisements communautaires et en gardant en tête que les phases les plus délicates sont l'entretien et la protection des surfaces plantées.

Enfin, l'autonomisation des communes forestières reste un impondérable dans la gestion de leurs forêts communales, en assurant la mise à disposition d'un équipement adapté et l'appropriation adéquate pour la bonne utilisation des documents d'aménagement, de valorisation et d'entretien.